

## Formation théorique

18 septembre 2024

# Étiquetage – Les mentions obligatoires d'une étiquette

### Formateur

DiversiFerm - Pôle qualité et hygiène alimentaire

### Durée

3h

### Objectif de la formation

Comprendre et pouvoir mettre en pratique l'information au consommateur pour la commercialisation de denrées alimentaires en Belgique.

### Public cible

Agriculteurs/Producteurs/artisans de l'agroalimentaire  
Acteurs du secteur agroalimentaire  
Accompagnateur d'entreprise / agent de développement territorial

### Contenu de la formation

- Mentions obligatoires en matière d'information du consommateur (règlement européen n°1169/2009 « INCO »)
- Approfondissement des mentions obligatoires par l'exemple
- Impact des réglementations/législations complémentaires sur l'information du consommateur
- L'étiquetage des denrées alimentaires : dans quelle situation ? pour qui ? quelles informations ?
- L'étiquetage en pratique
- La déclaration nutritionnelle
- Exercices pratiques de corrections/conceptions d'étiquettes

### Acquis en fin de formation

- Compréhension de la notion d'information des consommateurs pour la commercialisation de denrées alimentaires
- Connaissance des mentions obligatoires à fournir pour la commercialisation de denrées alimentaires et règles spécifiques à la Belgique
- Liens et ressources utiles pour continuer à se former et trouver des réponses à ses questions

### Support de formation

Présentation power-point  
Ressources et liens utiles

### Modalités pratiques

Inscriptions via [ce lien](#)

Tarif : 30€ TVAC  
Paiement : BE34 3401 5580 6690  
Communication : Étiquetage + Nom + Prénom

Lieu : Avenue de la faculté, 11  
5030 Gembloux

Horaires : Mercredi 18 septembre 2024  
9h30 – 12h30

Contact : [info@diversiferm.be](mailto:info@diversiferm.be)  
081/62.23.17

